** Année 1953. — N° 3 C. R. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 16 Janvier 1953. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 2e SEANCE

Séance du Jeudi 15 Janvier 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 19).
2. — Communication de M. le président de l'Assemblée nationale (p. 19).
3. — Installation du bureau définitif. — Allocution de M. le président (p. 20).
4. — Demande en autorisation de poursuites (p. 21).
5. — Vérification de pouvoirs (p. 21).
Manche: adoption des conclusions du 6e bureau.
6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 21).
7. — Nomination des membres des commissions générales et de la commission de comptabilité (p. 21).
MM. Georges Marrane, le président.
8. — Fixation de l'ordre du jour des prochaines séances (p. 24).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 24).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 13 janvier 1953 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale la lettre suivante:

« Paris, le 14 janvier 1953.

« Monsieur le président,

« L'Assemblée nationale a procédé, dans ses séances des 13 et 14 janvier 1953, à l'élection de son bureau définitif qui se trouve constitué de la manière suivante:

Président:

M. Edouard Herriot.

Vice-présidents:

MM. Le Troquer, André Mercier, Bouxom, Gaston Palewski, Mutter, Godin.

Secrétaires:

MM. Apithy, Ben Tounès, Mme Degrond, MM. Alphonse Denis, Joseph Dumas, Mme Estachy, MM. Liquard, Pierre Meunier, Peytel, Marcel Ribère, Said Mohamed Cheick, Sibué, Smail, Souquès.

Questeurs:

MM. Charlot, Joubert, Martel.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée nationale est définitivement constituée.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« *Le président,*
« Signé: E. HERRIOT. »

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

INSTALLATION DU BUREAU DEFINITIF

Allocution de M. le président.

M. le président. Mesdames, messieurs, les vœux qu'en votre nom j'aurais présentés à notre doyen, M. Adolphe Landry, prennent un accent particulier du fait que la maladie le retient loin de nous. Votre bureau, au moment même où il vous remercie pour la confiance dont vous l'avez investi, entend lui dire ses souhaits de le voir bientôt rétabli.

A sa place, notre vice-doyen, M. Hippolyte Masson, a bien voulu ouvrir notre session constitutionnelle. Je serais étonné qu'il n'eût pas été ému de l'accueil empreint d'une si chaude sympathie que le Conseil de la République lui a réservé. Sympathie méritée, faite d'estime pour sa personne et la qualité d'une allocution marquée au coin des plus hautes préoccupations sociales. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Ceux qui vous connaissent bien, mon cher doyen, et qui vous ont vu travailler depuis longtemps tant à la Chambre des députés qu'au Conseil de la République, savent que, toujours, vous fûtes auxieux du problème social qui taraude la conscience de beaucoup d'hommes en France. Votre constance en cette matière, la générosité de votre action, démentent l'adage — faux comme la plupart des adages — qui prétend que l'âge mûr incline à l'égoïsme.

Et combien vous avez raison! Il faut faire reculer la misère, qui dégrade l'homme et déshonore la cité, la misère, génératrice de désordre et de trouble. Nous avons le devoir de tout tenter pour permettre à l'être humain de connaître son plein épanouissement.

Nous retenons également votre appel en faveur d'une réforme qui nous tient à cœur. Venant d'un homme de votre expérience politique et parlementaire, il ne saurait rester sans écho.

On reconnaît le caractère constructif de notre labeur; on loue la tenue générale de nos débats, et cette opinion bienveillante, s'il en était besoin, trouverait sa justification, par exemple, dans la récente discussion du budget des affaires étrangères, qui fut marquée par la qualité élevée des interventions, le souci profond et constant de trouver aux problèmes posés des solutions à la hauteur des nécessités nationales.

J'ai le devoir de signaler également les exposés remarquables faits par ceux de nos collègues qui ont représenté notre Assemblée à l'O. N. U. et qui, avec efficacité, ont défendu les conceptions françaises du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de la construction de la paix. (*Applaudissements.*)

La qualité et l'utilité de nos travaux sont appréciés, même hors du Parlement français. Chaque fois que s'est posée une question importante intéressant l'activité économique de la nation, vos commissions compétentes, en plein accord avec le président de cette Assemblée, et sans même avoir été saisies par le Gouvernement ou par une transmission de l'Assemblée nationale, ont entamé de longues et patientes études; elles ont proposé d'avance des solutions constructives que, plusieurs mois après, le Gouvernement a faites siennes.

De vos initiatives spontanées, sont nés ainsi des textes législatifs ou des dispositions réglementaires créant par exemple le cadre de la recherche pétrolière ou la liberté de production d'énergie électrique, dont vous aurez bientôt à discuter les modalités, après approbation par l'Assemblée nationale.

De même encore, les premières études qui ont abouti à la création de la commission des comptes économiques de la nation, furent les résultats des efforts permanents et convergents de divers éléments, dont votre commission des affaires économiques.

Aujourd'hui enfin, à la commission internationale de travail de la communauté de l'acier et du charbon, les travaux préparatoires d'une commission spéciale créée en notre sein en 1951, servent aux experts internationaux de cadre et de base fondamentale en matière de prix de revient, charges financières, sociales, salariales, fiscales et de transport. Il suffit de lire la presse allemande sur les débats du pool acier-charbon et les commentaires passionnés qu'ils ont soulevés pour s'en convaincre.

Mieux, à Strasbourg, au cours des débats du 12 janvier, ce sont les questions soulevées par votre commission qui ont été à la base des discussions des principales délégations étrangères et qui, de leur propre aveu, ont mis en pleine lumière les graves problèmes qui se posent aux rédacteurs du rapport de la Haute Autorité, précédant l'ouverture du marché commun.

Une Assemblée qui a un tel souci de l'intérêt national comme de l'intérêt européen, une Assemblée qui, de sa propre initiative, se consacre, avec tant de conscience et de foi, à l'étude des problèmes éminents de l'heure, et dont les travaux sont pris en telle considération par des instances extranationales, n'a-t-elle pas le droit d'être considérée comme un élément important du Parlement national? Et ne doit-on pas lui permettre de jouer un rôle plus efficace dans le travail législatif du pays?

Par ailleurs, ne pourrait-elle pas être également un élément de stabilité pour nos institutions? La récente crise ministérielle nous en apporte la pleine conviction. Que voyons-nous? Des gouvernements qui, trop souvent, mettent en jeu leur existence dès la première lecture devant l'Assemblée nationale en posant des questions de confiance, sans même attendre que la deuxième chambre se soit prononcée sur les textes qu'ils ont déposés. (*Vifs applaudissements.*) Si, la navette législative existant, ils savaient pouvoir arriver à un texte acceptable pour les deux Assemblées, ils ne poseraient la question de confiance qu'en deuxième ou troisième lecture, un fois les deux Chambres consultées. Une telle solution serait plus conforme à une saine conception du travail parlementaire, comme aussi à une exacte notion de la démocratie.

Nous ne cesserons de le réaffirmer en toute occasion, car nous savons que l'intérêt national commande ces réformes; nous sommes inquiets de ce que nous voyons. L'incohérence nous heurte; l'indifférence aux périls nous inquiète; les déchirements dont la France est parfois la victime nous font mal comme une blessure qui atteint notre propre chair. Nous voudrions que soient mieux entendues et respectées les aspirations d'une nation qui honore le travail et la paix.

Dans un monde troublé, les regards inquiets se tournent vers ceux qui parlent de la guerre, mais aussi vers ceux qui préparent la paix par des moyens pacifiques. Nous sommes de ceux-ci; notre esprit, notre ardeur, sont tendus vers ce but. Rien ne doit décourager notre effort. La France et les populations fraternellement groupées qui, avec elle, forment l'Union française, se doivent de ne jamais penser que cette égalité, que cette solidarité qui les unit, puissent être rompues. Quel qu'il soit, le régime qui se fonde sur une inégalité, donc sur l'injustice, détermine, par là même, son destin; il ne saurait prétendre à la durée.

La France, elle, a choisi. Elle a fondé ses relations avec les autres peuples sur des principes dont ni les vicissitudes matérielles, ni le scepticisme de certains, ne la détacheront. Elle a solennellement et volontairement affirmé: « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ». Et elle reste fidèle à ces principes intangibles.

Pourquoi, dès lors, ne pas saisir toutes les occasions, dans les instances nationales ou internationales, de la montrer telle qu'elle est; de répéter sans cesse que partout où se manifeste sa présence, elle entend favoriser la promotion humaine, installer la culture, faire régner la liberté? Pourquoi hésiter à montrer son vrai visage, celui d'une nation à tout jamais détournée du colonialisme périmé et qui, à la force, au préjugé, à l'intolérance, a préféré la compréhension mutuelle, la fraternelle collaboration des hommes, le respect de la personne, d'où seule peut naître l'entente dans la dignité.

Poursuivons cette œuvre et associons-la aux efforts qui sont faits en vue de l'organisation de l'Europe. L'année qui commence la verra-t-elle? Nous sommes, à l'évidence, à un tournant capital de notre histoire et l'avenir de notre pays sera engagé par l'attitude définitive, quelle qu'elle soit, que nous prendrons. Mais, à l'heure de la décision, ayant profondément médité sur la route à suivre, rappelons-nous ceci: L'Europe, c'est une culture; le but primordial de la culture occidentale, c'est la liberté de la personne; les chances de l'Europe se confondent avec les chances de l'homme.

Prenons conscience du rôle éminent que, dans une telle construction, peut jouer notre pays, dont la mission a toujours été la libération de l'homme. Soyons sans orgueil, mais non sans fierté; dans cet esprit, abordons les difficultés inévitables en citoyens réfléchis, lucides et fermes, fidèles au génie humain de la France. Nous pourrons ensuite affronter sans crainte le jugement des peuples libres. (*Applaudissements vifs et prolongés de l'extrême gauche socialiste à la droite.*)

M. Georges Marrane. Vive la paix!

M. Marc Rucart. Malgré vous!

— 4 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

Conformément à l'usage, cette demande sera imprimée sous le n° 5, distribuée et renvoyée à l'examen d'une commission de six membres nommés par les bureaux.

— 5 —

VERIFICATION DE POUVOIRS

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur l'élection de M. Henri Cornat, en remplacement de M. Lecacheux, décédé (département de la Manche).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 14 janvier 1953.

Votre 6e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 6e bureau.

(*Les conclusions du 6e bureau sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, M. Henri Cornat est admis. (*Applaudissements.*)

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Marrane et des membres du groupe communiste une proposition de résolution tendant à modifier l'article 15 du règlement du Conseil de la République.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 7 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS GENERALES ET DE LA COMMISSION DE COMPTABILITE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions générales et de la commission de comptabilité.

J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la liste des candidats, établie par les bureaux des groupes, conformément à la règle de la proportionnalité.

Cette liste a été affichée en application de l'article 16 du règlement.

A l'expiration d'un délai d'une heure, à compter du présent avis, elle sera ratifiée par le Conseil de la République, si elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à seize heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je n'ai reçu aucune opposition à la liste des candidats aux commissions générales et à la commission de comptabilité, qui a été affichée.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres:

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Membres titulaires:

MM. Philippe d'Argenlieu, Bardon-Damarzid, Bouquerel, Nestor Calonne, Clerc, Henri Cordier, Charles Durand, Durieux, Enjalbert, Fousson, Franceschi, Jacques Gadoin, Julien Gautier, Grassard, Hoeffel, Alexis Jaubert, Koessler, Marcel Lemaire, Longchambon, Mamadou M'Poljé, Méric, Monsarrat, Naveau, François Patenôtre, Pauly, de Raincourt, Rochereau, Tamzali Abdennour, de Villoutreys, Zèle;

Membres suppléants:

MM. Louis André, de Bardonnèche, Beauvais, Bousch, Martial Brousse, Canivez, Clavier, Darmanthé, Mamadou Dia, Durand-Réville, Dutoit, Fléchet, Louis Ignacio-Pinto, Le Léannec, Claude Lemaître, Novat, Jules Olivier, Pascaud, le Général Petit, Piales, François Ruin, Gabriel Tellier;

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Membres titulaires:

MM. Benhabyles Chérif, Biatarana, Jean Boivin-Champeaux, Boizard, Carcassonne, Chaintron, Chazette, Colonna, Pierre Commin, Michel Debré, Louis Gros, Léo Hamon, Lassagne, Lelant, Léonetti, Charles Morel, Marius Moutet, Georges Pernot, le Général Petit, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Alain Poher, Gabriel Puaux, Réveillaud, Saller, Tamzali Abdennour, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Henry Torrès, Michel Yver;

Membres suppléants:

MM. Philippe d'Argenlieu, Augarde, Berlioz, Jean Berthoin, Mme Gilberte-Pierre Brossolette, MM. Capelle, René Coty, Dulin, Mme Yvonne Dumont, MM. Gilbert Jules, Hauriou, Marcel Lemaire, Malécot, de Maupeou, Léon Muscatelli, Pidoux de La Maduère, Radius, Romani, Southon, Wach, Zèle;

DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Membres titulaires:

MM. Louis André, de Bardonnèche, Bataille, Bels, Georges Boulanger, Brettes, Capelle, Claparède, Darmanthé, Léon David, Claudius Delorme, Jean Doussot, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Hoeffel, Koessler, Le Bot, Le Léannec, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Jules Pinsard, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat;

Membres suppléants:

MM. Philippe d'Argenlieu, Benchiha Abdelkader, de Chevigny, Coudé du Foresto, Ferrant, Jean Geoffroy, Hartmann, Houdet, Yves Jaouen, Alexis Jaubert, Pierre Marty, Jacques Masteau, Milh, Namy, François Patenôtre, Perdereau, Perrot-Migeon, Ramette, Gabriel Tellier, Vandaele;

DE LA COMMISSION DES BOISSONS

Membres titulaires:

MM. Ajavon, Philippe d'Argenlieu, Benchiha Abdelkader, Jean Bène, Georges Bernard, Brettes, Claparède, Henri Cordier, Courrière, Jean Doussot, Dupic, Charles Durand, Jean Durand, Pierre Fleury, de Fraissinette, Gaspard, Etienne Gay, de Geoffre, Grégory, Hartmann, René Laniel, Henri Maupoil, Milh, Paquirissamypoullé, Perdereau, Péridier, Jules Pinsard, Sid Cara Cherif, Voyant, Wach;

Membres suppléants:

MM. Borgeaud, Pierre Boudet, Cozzano, Mme Crémieux, MM. Darmanthé, Claudius Delorme, Enjalbert, Bénigne Fournier, Julien Gautier, Marcilhacy, Menu, Monichon, Alfred Paget, Marcel Plaisant, de Pontbriand, Primet, Emile Roux, Sclafer, Diongolo Traore, Michel Yver;

DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Membres titulaires:

MM. Alric, Robert Aubé, Augarde, Henri Barré, Charles Barret, Berlioz, Borgeaud, Marcel Boulangé, Chochoy, Clerc, Giacomoni, Louis Ignacio-Pinto, Kalb, de Lachomette, Lasalarié, Robert Le Guyon, Maroselli, Jacques Masteau, de Maupeou, Michelet, de Montullé, le général Petit, Piales, Pic, Pidoux de la Maduère, Ramampy, Rotinat, Marcel Rupied, François Schleiter, Voyant.

Membres suppléants:

MM. Julien Brunhes, Chambriard, Chazette, Colonna, Coupigny, Courrière, Delrieu, Franceschi, Gilbert Jules, Yves Jaouen, Jézéquel, Jozeau-Marigné, Le Gros, Claude Lemaître, Liot, Méric, Charles Morel, Namy, Parisot, Radius, Joseph Yvon;

DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES BEAUX ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Membres titulaires:

MM. Bertaud, Bordeneuve, Pierre Boudet, Canivez, Frédéric Cayrou, Paul Chevallier, Delalande, Delrieu, Paul-Emile Descomps, Mlle Mireille Dumont, MM. Estève, Jean Lacaze, Louis Lafforgue, Ralijaona Laingo, Lamousse, Lassagne, Lelant, Claude Lemaître, Gaston Manent, de Maupeou, Georges Maurice, Monichon, Charles Morel, Raymond Pinchard, Poisson, Primet, Paul Robert, Yacouba Sido, Southon, Vanrullen;

Membres suppléants:

MM. Auberger, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. de Chevigny, Denvers, Mamadou Dia, Jean Doussot, Mme Yvonne Dumont, MM. Franck-Chante, Gatuing, Mme Girault, MM. Jozeau-Marigné, de Lachomette, Mahdi Abdallah, de Montullé, Jules Olivier, Hubert Pajot, Pic, Pinton, Séné, Symphor, Henri Varlot, Michel Yver;

DE LA COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Membres titulaires:

M. Raymond Bonnefous, Mmes Gilberte Pierre-Brossolette, Marie-Hélène Cardot, M. de Chevigny, Mme Marcelle Delabie, MM. Deutschmann, René Dubois, Mme Girault, MM. Jean Lacaze, Landry, Le Basser, Leccia, Le Digabel, Le Gros, Waldeck L'Huillier, Hippolyte Masson, Menu, Marcel Molle, Arouna N'Joya, Alfred Paget, Parisot, Plait, Réveillaud, Rochereau, Emile Roux, Southon, Amédée Valeau, Henri Varlot, Voure'h, Wach;

Membres suppléants:

MM. Ajavon, Assaillit, Charles Barret, Boudinot, Georges Boulanger, Claireaux, Courroy, Mme Marcelle Devaud, M. Driant, Mlle Mireille Dumont, MM. Durieux, Ferhat Marhoun, de Geoffre, Hoeffel, Gaston Manent, Georges Marrane, Montpied, Charles Morel, Pic, de Raincourt, Sid Cara Cherif;

DE LA COMMISSION DES FINANCES

Membres titulaires:

MM. Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Pierre Boudet, Bousch, Martial Brousse, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Fléchet, Georges Laffargue, Albert Lamarque, Emilien Lieutaud, Liot, Litaise, Jean Maroger, Georges Marrane, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellene, Peschaud, Rogier, Alex Roubert, Saller, Sclafer, Maurice Walker;

Membres suppléants:

MM. Aubert, Brizard, Jules Castellani, Claireaux, Claudius Delorme, Delrieu, Deutschmann, Fousson, Gaspard, Robert Le Guyon, Longuet, Maroselli, Minvielle, Monichon, Pic, Pidoux de La Maduère, Plait, Alain Poher, Ramette, Jean-Louis Tinaud;

DE LA COMMISSION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Membres titulaires:

MM. Ajavon, Robert Aubé, Boisrond, Jules Castellani, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. Mamadou Dia, Amadou, Doucouré, Durand-Réville, Franceschi, Gondjout, Grassard, Jacques Grimaldi, Kalenzaga, Henri Lafleur, Lagarrosse, Le Sassier-Boisauné, Longuet, Jean Malonga, Motais de Narbonne, Arouna N'Joya, Charles Okala, Plait, Razac, Riviérez, Romani, Marc Rucart, Sahoulba Gontchomé;

Membres suppléants:

MM. Augarde, Bardon-Damarzid, Julien Brunhes, Henri Cordier, Léon David, Hassen Gouled, Lachèvre, de La Gontrie, Ralijaona Laingo, Le Gros, Lelant, Léonetti, Longchambon, Jules Olivier, Poisson, Ramampy, Symphor, Verdeille, Zafimahova, Zèle;

DE LA COMMISSION DE L'INTÉRIEUR (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Membres titulaires:

MM. Assaillit, Georges Bernard, Raymond Bonnefous, Bozzi, Champeix, Delrieu, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Léo Hamon, Lachèvre, de La Gontrie, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Lodéon, Mahdi Abdallah, Georges Marrane, Montpied, Léon Muscatelli, Pic, Pidoux de la Maduère, Restat, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani, Vauthier, Verdeille, Zussy;

Membres suppléants:

MM. Auberger, Bertaud, Marcel Boulangé, Chaintron, Chapalain, Paul Chevallier, Henri Cornat, Dupic, Etienne Gay, Emilien Lieutaud, Alain Poher, Radius, Réveillaud, Rogier, Emile Roux, Tamzali, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Vanrullen, Wach;

DE LA COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Membres titulaires:

MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Benhabyles Chérif, Biatarana, Jean Boivin-Champeaux, Carcassonne, Gaston Charlet, Robert Chevalier, Delalande, Jean Geoffroy, Giacomoni, Gilbert Jules, Hauriou, Louis Ignacio-Pinto, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Mahdi, Georges Maire, Marcilhacy, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Jules Olivier, Péridier, Georges Pernot, Rabouin, Reynouard, Edgard Tailhades, Vauthier;

Membres suppléants:

MM. Jean Bène, Bordeneuve, Georges Boulanger, Chastel, Coupigny, Courrière, Charles Durand, Mme Girault, MM. Grégory, Jean Lacaze, Lasalarié, Lassagne, Leccia, Lodéon, Georges Maurice, Piales, Riviérez, Marcel Rupied, Saller, Schwartz, Joseph Yvon;

DE LA COMMISSION DE LA MARINE ET DES PÊCHES

Membres titulaires:

MM. Abel-Durand, Boudinot, Jules Castellani, Denvers, Dulin, Mlle Mireille Dumont, MM. Estève, Etienne Gay, Gondjout, Houdet, Yves Jaouen, Jézéquel, Lachèvre, Albert Lamarque, Lasalarié, Le Digabel, Léonetti, Marcou, Milh, Paumelle, Perdereau, Marcel Plaisant, Razac, Romani, Satineau, Symphor, Gabriel Tellier, Jean-Louis Tinaud, Voure'h, Joseph Yvon;

Membres suppléants:

MM. Louis André, Claireaux, Henri Cordier, Henri Cornat, Mme Marcelle Delabie, MM. Paul-Emile Descomps, Jean Durand, Franceschi, Hassen Gouled, de Lachomette, Lagarrosse, Le Bot, Lelant, Hippolyte Masson, Monsarrat, Poisson, Restat, Soldani, Zafimahova;

DE LA COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Membres titulaires:

MM. Aubert, Henri Barré, Bels, Bertaud, Boisrond, Bordeneuve, Bouquerel, Boutonnat, Julien Brunhes, Capelle, Chambriard, Paul Chevallier, Claireaux, René Dubois, Dutoit, Pierre Fleury, de Geoffre, Giauque, Jacques Grimaldi, Houdet, Kalenzaga, Lagarrosse, Ralijaona Laingo, Lodéon, Hippolyte Masson, de Menditte, Pinton, Paul Robert, Soldani, Verdeille;

Membres suppléants:

MM. Robert Chevalier, Clerc, Denvers, Dupic, Jean Durand, Jacques Gadoin, Lasalarié, Laurent-Thouverey, Le Digabel, Le Léannec, Maroselli, Marcel Molle, Montpied, Plazanet, de Raincourt, Reynouard, Riviérez, Marcel Rupied, Yacouba Sido, Voyant;

DE LA COMMISSION DES PENSIONS (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression)

Membres titulaires:

MM. Auberger, de Bardonnèche, Abdelkader Benchiha, Martial Brousse, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Chapalain, Robert Chevalier, Dassaud, Mme Yvonne Dumont, MM. Marhoun Ferhat, Gatuing, Giauque, Jézéquel, Le Bot, Le Gros, Gaston Manent, Pierre Marty, Henri Maupoil, de Montullé, Namy, Parisot, François Patenôtre, Peschaud, de Pontbriand, Radius, Ramampy, Rotinat, Ternynck, Vandaele, Michel Yver;

Membres suppléants:

MM. Baratgin, Charles Barret, Boisrond, Canivez, Chambriard, Paul-Emile Descomps, Ferrant, Giacomoni, Mme Girault, MM. Jacques Grimaldi, Houcke, Waldeck L'Huillier, de Menditte, Marcel Molle, Hubert Pajot, Gabriel Puaux, Rabouin, Paul Robert, François Ruin, Diongolo Traore, Amédée Valeau;

DE LA COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

Membres titulaires:

MM. Jean Bène, Borgeaud, Brizard, Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. Gaston Charlet, Pierre Commin, Courroy, Jacques Debû-Bridel, Ferhat Marhoun, Gaston Fourrier, Gaspard, Hassen Gouled, Houcke, Lamousse, Laurent-Thouverey, Le Sassier-Boisauné, Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Marcou, Georges Maurice, Michelet, Hubert Pajot, Ernest Pezet, Plazanet, Ramette, Emile Roux, Marc Rucart, François Ruin, François Schleiter, Zafimahova;

Membres suppléants:

MM. Robert Aubé, Bataille, Benhabyles Chérif, Bertaud, Biatarana, Marcel Boulangé, Frédéric Cayrou, Chaintron, Robert Chevalier, Fousson, Léo Hamon, Louis Lafforgue, Landry, Henri Maupoil, Pic, Raymond Pinchard, Poisson, Gabriel Tellier, Verdeille;

DE LA COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Membres titulaires:

MM. Armengaud, Charles Barret, Bataille, Bousch, Nestor Calonne, Chambriard, Henri Cornat, Ferrant, Fousson, Julien Gautier, Grégory, Alexis Jaubert, de Lachomette, Laurent-Thouverey, Longchambon, Longuet, Malécot, Maroselli, Pierre Marty, Novat, Perrot-Migeon, Piales, Raymond Pinchard, Alain Poher, Radius, Ramette, Tharradin, Diongolo Traore, Vanrullen, de Villoutreys;

Membres suppléants:

MM. Ajavon, Robert Aubé, Aubert, Berlioz, Georges Bernard, Bouquerel, Boutonnat, Martial Brousse, Canivez, Clerc, Coudé du Foresto, Dassaud, Driant, Dutoit, de Fraissinette, Franck-Chante, Georges Laffargue, René Laniel, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, Saller, Ternynck;

DE LA COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

Membres titulaires:

MM. Louis André, Georges Boulanger, Boutonnat, Canivez, Chazette, Chochoy, Courroy, Darmanthé, Denvers, Driant, Dupic, Yves Jaouen, Jozeau-Marigné, Louis Lafforgue, René Laniel, Le Léannec, Claude Lemaître, Malécot, Paumelle, Perrot-Migeon, Plazanet, Séné, Sid-Cara, Edgard Tailhades, Gabriel Tellier, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Vandaele, Henri Varlot, Joseph Yvon, Zussy;

Membres suppléants:

MM. Beauvais, Brettes, Capelle, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Courrière, Durieux, Giauque, Houcke, Laurent-Thouverey, Lodéon, Georges Marrane, François Patenôtre, Rotinat, Satineau, François Schleiter, Symphor, Tharradin, Vourc'h, Michel Yver;

DE LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL DU CONTRÔLE CONSTITUTIONNEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

Membres titulaires:

MM. Assaillit, Baratgin, Bozzi, Chaintron, Champeix, Colonna, René Coty, Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Claudius Delorme, Paul-Emile Descomps, Mamadou Dia, Franck-Chante, Gatuing, Gilbert Jules, Louis Gros, Haïriou, Robert Le Guyon, Georges Maire, Jean Maroger, de Menditte, Monichon, de Montalembert, Pascaud, Rabouin, Rogier, Schwartz, Teisseire, Henry Torrès, Zèle;

Membres suppléants:

MM. Bels, Biatarana, Jean Boivin-Champeaux, Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. Chochoy, Coupigny, Jacques Debû-Bridel, Estève, Grassard, Léo Hamon, Louis Ignacio-Pinto, Kalenzaga, Lamousse, Waldeck L'Huillier, Marcilhacy, Motais, de Narbonne, Léon Muscatelli, Pellenc, Georges Pernot, Peschaud, Marc Rucart;

DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Membres titulaires:

MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Marcel Boulangé, Chastel, de Chevigny, Dassaud, Mmes Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, MM. Dutoit, Bénigne Fournier, de Fraissinette, Mme Girault, MM. Hassen Gouled, Hartmann, Landry, Leccia, Menu, Mérie, Minvielle, Montpied, Reynouard, François Ruin, Satineau, Symphor, Ternynck, Tharradin, Amédée Valeau, Maurice Walker, Zafimahova;

Membres suppléants:

MM. Raymond Bonnefous, Canivez, Chochoy, Claireaux, Claparède, Courroy, Jacques Debû-Bridel, René Dubois, Gondjout, Ralijaona Laingo, Litaise, Marcou, Namy, Paumelle, Péridier, Plait, Ramette, Rogier, Sahoulba Gontchomé, Vanrullen, Wach;

DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ

Membres titulaires:

MM. Assaillit, Brizard, Capelle, Clavier, Estève, Jacques Gadoin, Le Sassier Boisauné, François Ruin, Vanrullen;

Membres suppléants:

MM. Courrière, Liot, Mérie, de Montullé, Pellenc, Reynouard.

M. Georges Marrane. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Georges Marrane. Monsieur le président, en application de l'article 15 du règlement, vous avez, sans doute, également fait ratifier la désignation dans les commissions des suppléants ?

M. le président. Oui, monsieur Marrane.

M. Georges Marrane. C'est sur ce point que j'ai demandé la parole.

Au cours de la réunion des bureaux, qui a été présidée, hier, par notre collègue M. Abel-Durand, j'ai appelé l'attention de mes collègues — puisque c'est la première fois, depuis qu'existe le Conseil de la République, qu'est appliquée la modification apportée à l'article 15 du règlement — sur la question suivante. Jusqu'à maintenant, les titulaires pouvaient se faire remplacer dans les commissions par des membres de leur groupe. Cette possibilité n'existe plus; ils ne peuvent être remplacés que par les suppléants qui figurent sur la liste qui a été affichée. Il se trouve que certains groupes comme le groupe communiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir, n'ont, dans diverses commissions, qu'un titulaire; et, en vertu de l'application rigoureuse du règlement, ces groupes ne peuvent avoir qu'un suppléant.

Je crains qu'une telle méthode gêne plusieurs groupes — le groupe communiste n'est pas seul dans cette situation — qui, dans certaines commissions, n'ont qu'un titulaire, et qu'en définitive, elle ne facilite pas le fonctionnement normal des commissions.

Pour remédier à cet inconvénient, j'ai déposé une proposition de résolution que l'Assemblée, tout à l'heure, a renvoyée à la commission du règlement.

Je demande à cette commission, qui sera constituée ce soir ou demain matin, de bien vouloir retenir cette proposition de résolution et de proposer à l'Assemblée le vote d'une addition, à l'article 15 du règlement, aux termes de laquelle chaque groupe qui ne dispose que d'un titulaire par commission puisse disposer au minimum de deux suppléants. Ainsi, sans violer le principe qui a présidé à la modification de l'article 15 du règlement, l'ensemble des groupes aurait satisfaction et il en résulterait une plus grande souplesse dans le fonctionnement des commissions.

Voilà, monsieur le président, l'intervention que je désirais faire. J'espère que la commission du règlement voudra bien en tenir compte et que le Conseil ratifiera la proposition que j'ai déposée. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Comme vous l'a dit M. Marrane, j'ai donné connaissance au Conseil du dépôt de sa proposition de résolution.

Dès que la commission du règlement sera constituée et qu'elle aura élu son bureau, elle pourra se saisir de cette proposition, l'une des premières qui lui ait été soumises depuis la rentrée constitutionnelle.

— 8 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SEANCES

M. le président. Compte tenu des dates d'expiration des délais constitutionnels d'une part, et des indications qui m'ont été données par les commissions compétentes d'autre part, je propose au Conseil de la République de fixer de la façon suivante l'ordre du jour de ses prochaines séances:

Mardi 20 janvier, à 15 heures:

Discussion du projet de loi tendant à la majoration des pensions exceptionnelles,

Et de la proposition de loi relative aux ventes d'immeubles par appartements;

Mercredi 21 janvier, à 15 heures:

Discussion du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor;

Jeudi 22 janvier, à 15 heures 30:

Discussion de la proposition de loi relative à diverses dispositions financières intéressant l'épargne, et du projet de loi portant fixation du budget de l'aviation civile et commerciale pour 1953.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces propositions sont adoptées.

La conférence des présidents se réunira le jeudi 22 janvier, à 14 heures 30, pour examiner l'ordre du jour des séances ultérieures du Conseil de la République.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au mardi 20 janvier 1953, à quinze heures:

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas, des appels interjetés en matière musulmane. (N°s 529 et 652, année 1952. M. Delrieu, rapporteur.)

(*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 47 du code civil. (N°s 524 et 655, année 1952, M. Carcassonne, rapporteur.)

(*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 247 du code pénal. (N°s 602 et 656, année 1952, M. Chariet, rapporteur.)

(*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement. (N°s 538 et 669, année 1952, M. Bouquerel, rapporteur.)

(*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles. (N°s 480 et 661, année 1952, M. Chapalain, rapporteur.)

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. (N°s 472, 629 et 641, année 1952, M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Groupes politiques.

La présidence du groupe des républicains indépendants est ainsi constituée:

Présidents d'honneur: M. Jean Boivin-Champeaux.
M. Georges Pernot.

Président: M. Abel-Durand.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 15 JANVIER 1953

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 84. — *Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« Art. 85. — *Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.*

« Art. 86. — *Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.*

« *L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.*

« *Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.*

« *Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales.* »

361. — 15 janvier 1953. — **M. Marcel Molle** demande à **M. le ministre de l'agriculture** pourquoi le reliquat du fonds dit « O. R. 5 » n'a pas été encore réparti, quelles sont les raisons qui s'opposent à cette répartition et dans quelles conditions elle sera effectuée.

362. — 15 janvier 1953. — **M. Raphaël Saller** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer:** 1° suivant quelles règles s'effectuent et s'effectueront désormais les investissements étrangers dans les territoires relevant de son autorité; 2° quelles incidences ces investissements pourront avoir sur ceux effectués en application de la loi du 30 avril 1946 relative au développement économique et social des territoires d'outre-mer.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 15 JANVIER 1953

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

AGRICULTURE

4014. — 15 janvier 1953. — **M. Martial Brousse** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles formalités doit accomplir un éleveur membre d'un syndicat d'élevage qui désire importer de Belgique et en franchise, un étalon de race ardennaise et s'il peut espérer obtenir au cours du premier trimestre 1953 les devises nécessaires pour effectuer cette opération; dans l'affirmative, s'il doit adresser une demande de licence à l'office des changes et à quel moment; dans la négative, à quelle date il peut espérer réaliser cette importation et à quelle époque il doit, si cela est nécessaire faire une demande de licence à l'office des changes.

4015. — 15 janvier 1953. — **M. Michel de Pontbriand** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles sont les dispositions prises par les services du ministère de l'agriculture pour parer à une recrudescence éventuelle de l'épidémie de fièvre aphteuse; si les éleveurs peuvent espérer pouvoir se procurer du vaccin en quantité suffisante et à quel prix.

4016. — 15 janvier 1953. — **M. Michel de Pontbriand** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° combien a coûté la réalisation par le service cinématographique du ministère de l'agriculture le film « Jeunes Filles »; 2° sur quel chapitre du budget ont été prélevés les fonds nécessaires à ladite réalisation; 3° si le film en question sera projeté sur les écrans de nos campagnes tel qu'il a été présenté salle Pleyel le 14 janvier 1953.

FINANCES

4017. — 15 janvier 1953. — **M. Jean Coupigny** demande à **M. le ministre des finances** si un fonctionnaire, payé successivement sur le budget de l'Etat (gendarmerie) et sur celui de la ville de Paris (préfecture de police) a droit, lorsqu'il prend sa retraite, au calcul de sa pension sur la totalité des services accomplis, comme semble l'indiquer le décret d'application du 5 octobre 1949 de la loi sur le reclassement de la fonction publique.

FRANCE D'OUTRE-MER

4018. — 15 janvier 1953. — **M. Luc Durand-Réville** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** quels ont été les résultats des essais d'introduction, dans les régions à climat soudano-sahélien de l'Union française, de la « kochie », cette herbe à pâturages, importée d'Australie, qui s'est implantée avec une surprenante rapidité dans le désert de Libye, à l'ouest d'Alexandrie, où elle ferait actuellement l'objet d'ensemencements étendus par les soins des services vétérinaires de l'armée égyptienne; rappelle à ce sujet qu'aux termes d'une réponse du 27 février 1951, à sa question écrite du 9 janvier 1951, des essais devaient être entrepris dans nos territoires africains, selon les directives de la section technique d'agriculture tropicale du ministère de la France d'outre-mer.

JUSTICE

4019. — 15 janvier 1953. — **M. Roger Carcassonne** expose à **M. le ministre de la justice** qu'à l'examen professionnel des juges de paix qui a précédé la déclaration de guerre (session de juin 1939) 58 candidats ont été reçus, mais que les nominations ayant été temporairement suspendues par suite des hostilités, la plupart de ces magistrats ont dû attendre quinze à dix-huit mois et même davantage pour obtenir leur première nomination; et lui demande si des dispositions ne pourraient être envisagées pour dédommager ces juges de paix du préjudice qu'ils ont subi dans leur avancement du fait de ce retard qui ne leur est pas imputable, notamment par l'octroi de bonifications d'ancienneté pour le temps écoulé entre leur admission à l'examen et leur nomination à leur premier emploi, déduction faite des services militaires éventuels déjà décomptés dans l'ancienneté.

4020. — 15 janvier 1953. — **M. Roger Carcassonne** expose à **M. le ministre de la justice** que l'article 35 du décret du 19 décembre 1945 relatif au statut du notariat règle les conditions d'éligibilité et de rééligibilité au Conseil supérieur; si un délégué cesse ses fonctions, par voie de démission, après avoir accompli seulement trois années, son remplaçant est élu pour la fin du mandat, soit trois ans; mais si ce remplaçant démissionne à son tour à l'expiration de la quatrième ou de la cinquième année du mandat normal et est lui-même remplacé par le délégué qui l'a précédé; lui demande si on doit considérer que, s'agissant d'une nouvelle élection après un intervalle d'au moins une année, le délégué est rééligible à l'expiration du mandat comme en ayant accompli moins de la durée normale ou bien si on doit additionner les deux périodes interrompues et déclarer ce délégué non rééligible.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

4021. — 15 janvier 1953. — **M. Albert Denvers** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** de lui faire connaître le résultat des conversations entre les autorités belges et françaises qui devaient avoir lieu dès la deuxième quinzaine de décembre 1952, tendant à l'établissement d'une convention internationale de réciprocité accordant aux commerçants et artisans de nationalité belge, en résidence en France, le bénéfice de l'allocation vieillesse.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.